

TRADUCTION INFORMELLE DU SITE WEB DU FONDS DE CONSIGNATION DU MINISTERE DES FINANCES DES PAYS-BAS

Cette traduction a été réalisée afin d'informer les anciens actionnaires minoritaires de Cnova N.V. Lors du dépôt d'une demande auprès du Fonds de Consignation, les anciens actionnaires minoritaires doivent toujours contacter le Fonds afin de vérifier si leur demande de paiement est conforme aux exigences établies par celui-ci. La traduction repose sur le texte du site web tel qu'il était disponible au 31 mars 2025. Les liens vers les parties traduites du site web du Fonds de Consignation en néerlandais sont disponibles ci-dessous :

- <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/consignatiekas/claim-indienen>
- <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/consignatiekas/vraag-en-antwoord/wat-is-de-consignatiekas-en-heb-ik-recht-op-geld-uit-de-consignatiekas>

Casino décline toute responsabilité quant à l'exactitude de cette traduction.

Qu'est-ce que le *Consignatiekas* et ai-je droit à un paiement de la part du *Consignatiekas*?

Le *Consignatiekas* est un fonds de consignation (le « Fonds de Consignation ») contenant des sommes d'argent confiées au Ministère des Finances pour conservation. Cela concerne :

- les fonds dont le bénéficiaire légitime est inconnu.
- les fonds pour lesquels il n'est pas certain que le bénéficiaire légitime souhaite les recevoir.

Droit à un paiement du Fonds de Consignation

Vous souhaitez vérifier si vous êtes éligible à un paiement du Fonds de Consignation? Cela peut être fait via le [formulaire de recherche de la *Consignatiekas*](#). Vous devez être en mesure de prouver votre créance. Vous devez joindre plusieurs documents à votre [demande](#).

Origines des fonds du Fonds de Consignation

Le Fonds de Consignation comprend, entre autres :

- la valeur monétaire équivalente des titres non réclamés ;
- l'argent provenant de procédures d'expropriation ;
- une créance en cas de faillite ;
- l'argent provenant de successions administrées (héritages) ;
- l'argent issu de restructurations de dettes.

[Le dépôt d'argent dans le Fonds de Consignation](#) est soumis à diverses règles.

Période de prescription des dépôts en consignation

Le Ministère des Finances conserve les dépôts en consignation datant de 1980 et au-delà pendant une période de 20 ans. Pour les dépôts en consignation datant d'avant 1980 et pour ceux dont le montant est inférieur ou égal à 45,38€, la période de prescription est de 60 ans.

Intérêts sur les dépôts en consignation

Pour les dépôts en consignation d'un montant de 45,38€ ou plus, vous recevrez des intérêts simples sur le paiement. Cela signifie que vous ne recevrez pas d'intérêts sur les intérêts des années précédentes. Vous recevrez des intérêts pour la période allant du mois suivant le dépôt en consignation jusqu'au mois précédant le paiement. Aucun intérêt ne sera versé pour les portions d'un mois civil.

Le Ministère des Finances fixe le taux d'intérêt sur une base annuelle. Ce taux est basé sur la moyenne des taux d'intérêt en vigueur à ce moment-là pour les comptes à vue dans les grandes banques.

Des questions concernant le Fonds de Consignation?

Si vous avez des questions concernant le Fonds de Consignation, vous pouvez contacter le Ministère des Finances via l'adresse e-mail : consignatiekas@minfin.nl.

* * *

Soumettre une réclamation

Le "Consignatiekas" et le "consignatiekas tegoeden Tweede Wereldoorlog" (deux fonds de consignation, dont un spécifiquement pour les actifs liés à la Seconde Guerre Mondiale) ne contiennent que de l'argent. Aucune marchandise n'y est incluse.

Toute personne souhaitant présenter une réclamation pour un paiement doit remplir certaines conditions.

Soumettre une réclamation d'une somme d'argent auprès du Fonds de Consignation

Vous envisagez de réclamer une somme d'argent auprès du Fonds de Consignation? Si oui, vous pouvez effectuer cette recherche via le [formulaire de recherche du Fonds de Consignation](#). Vous devez être en mesure de prouver que vous êtes le bénéficiaire légitime de la somme consignée. Aucun frais d'administration ne sera facturé.

Documents à envoyer avec la réclamation

Vous devez envoyer les documents suivants :

- une copie d'une pièce d'identité récente du bénéficiaire légitime ;
- le cas échéant : une déclaration originale prouvant l'autorité à agir au nom du bénéficiaire légitime ;
- des documents prouvant le droit à un paiement. Selon la nature de la consignation, cela pourrait être, par exemple :
 - une action originale, une preuve d'enregistrement dans le registre des actions ;

- une copie d'une réclamation soumise précédemment ;
 - un certificat d'hérédité ;
 - un testament.
- les entreprises/banques déposant des déclarations ou une demande de paiement doivent soumettre un extrait original récent du registre de la Chambre de Commerce. Celui-ci doit montrer que la personne ayant signé la déclaration ou la demande de paiement est autorisée à le faire.
- vous devez indiquer à quel compte bancaire tout paiement éventuel pourra être transféré. Vous devez également indiquer votre nom, adresse et lieu de résidence.

Coordonnées du Fonds de Consignation

Vous pouvez envoyer votre demande de paiement à :

The Ministry of Finance
For the attention of the Consignatiekas
PO Box 20201
2500 EE THE HAGUE
e-mail: consignatiekas@minfin.nl

* * *